

De: Ranch Massif du Sud [info@chevaux.com]
Envoyé: 10 février 2011 10:50
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: rectificatif mémoire CADMS Corporation d'Aménagement et de Développement MS

Bonjour Mme Boutin

J'aimerais vous apporter des rectificatifs au mémoire de la CADMS

1. au point 3.1

il est indiqué : " les lettres patentes reçues le 1er février 1984 par 8 requérants" cette affirmation semble indiquée qu'il n'y avait que 8 administrateurs, C'est faux car dès 1984 à la fondation, il y avait 15 postes d'administrateurs.

les 15 postes administrateurs se répartissaient ainsi : 8 aux municipalités, 4 aux entreprises Massif du Sud et 3 autres membres élus.

2. au point 3.3 Mission de la CADMS

il est écrit que "sa mission d'origine est restée la même"

C'est faux car le premier objet spécifique de sa mission originale a été enlevé.

la mission n'est donc plus la même car en éliminant les différents organismes intéressés au Massif du Sud, il n'est plus question d'une gestion en partenariat.

voici ce qui était écrit dans le premier objet spécifique de sa fondation dans les documents officiels (charte 1984) :

de regrouper les différents organismes intéressés à l'aménagement intégré des ressources dans la région du Massif du Sud.

3. au point 3.4 il est écrit que les terrains acquis permettent :

-de vendre en 1981, un terrain à M. Laurent Gosselin et Mme Nicole Gagnon pour la construction d'un centre équestre.

C'est faux. Dans cette phrase, les erreurs sont au niveau de l'année et de l'acquéreur :

voici ce qui devrait se lire:

-de vendre en 1991, un terrain à la cie Ranch Massif du Sud inc. dont M. Gosselin et Mme Gagnon étaient nos associés (copie du contrat en preuve) pour la construction d'un centre équestre.

en vous remerciant de votre collaboration

Raymonde L. Garant